

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2021

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mmes CHAPEL Louise – LACROUTS Virginie – PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM DUCASSE Christophe – LADAURADE Yvan – LAFFARGUE Louis – LARRALDE Franck – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENT EXCUSÉ :

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur OLIVÉ Michel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Prix du repas à la cantine

Le bilan financier recettes de la cantine, dépenses alimentaires restant toujours positif, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du repas à 2.40 € à compter de la rentrée de septembre 2021.

L'impact du passage partiellement au bio en application de la réglementation à compter du 1^{er} janvier 2022 a été évoqué ainsi que l'impact sur le coût du repas.

2 – Recrutement adjoint technique à la cantine scolaire

Le Conseil Municipal valide le recrutement de Mme Marie FATH en remplacement de Mme LACU Maïthé qui fait valoir ses droits à la retraite. Le recrutement sera effectif à compter du 1^{er} septembre.

3 – Installation panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente : étude de solidité de la charpente

Suite à l'étude d'opportunité effectuée par le Syndicat d'Energie, il nous faut confirmer notre souhait d'initier la phase de réalisation qui débutera par une étude vérifiant la capacité de la charpente à supporter le poids des panneaux photovoltaïques.

Cette étude est prise en charge par le Syndicat d'Energie. Le Conseil Municipal donne son accord pour initier cette étude.

4 – Point sur la mise en place d'un marché sur la place de l'Eglise

L'état d'avancée du projet de mise en place d'un marché sur la place de l'Eglise est exposé. Il est proposé de le tenir le dimanche matin. Il est à noter que les réponses au sondage effectué se partagent pratiquement à égalité entre le samedi et le dimanche.

Compte tenu que sur le territoire de la Communauté de Communes il n'y a pas de marchés le dimanche matin, il semble effectivement judicieux de retenir le dimanche matin.

Maintenant il faut rechercher des producteurs (boucherie charcuterie, maraichers primeurs, fromages).

Le groupe de travail demande l'accord du Conseil pour continuer à contacter des producteurs locaux.

En cas de besoin résiduel (pas assez de locaux), la CCLO propose de nous aider en exploitant leur fichier.

Le Conseil Municipal donne son aval pour poursuivre la démarche.

5 – Information sur la présence d'un médecin à LUCQ DE BEARN

Le Docteur LARRIVIERE de NAVARRENX avait consulté le Maire pour envisager la faisabilité de l'installation d'un médecin à LUCQ DE BEARN pour une durée hebdomadaire à préciser.

Il est proposé de l'accueillir au cabinet médical occupé par les infirmières à la salle des loisirs et devrait s'installer à partir de l'automne prochain. Il s'agit du Docteur Estelle GUILLAUME, actuellement médecin à Bordeaux.

Un rendez-vous avec le Dr LARRIVIERE et le Dr GUILLAUME, le Maire et une infirmière devrait se tenir en juin.

6 – Comptes rendus commissions

✓ Commission équipements collectifs

Maison AURISSET : Il est présenté tout d'abord un estimatif prévisionnel du montant des travaux sur la base d'une rénovation complète et de la création de trois logements (2 x 85 m² et 1 x 50 m²) et d'un local communal de 85 m².

Le montant s'élèverait à 360 150 € HT (dont 315 000 € de budget travaux) sous réserve d'une validation de l'étude.

Deux options sont présentées pour envisager la réalisation du projet.

- 1^{ère} option maîtrise d'ouvrage par la Commune

La réalisation du projet se ferait sous maîtrise d'ouvrage de la Commune. Le financement de l'opération se partagerait entre subventions (ETAT, Département, Région, CCLO fonds de concours) et autofinancement (ou emprunt) de la Commune. L'intérêt de cette option est de financer la part communale restante par la perception du montant des loyers (opération similaire au projet Presbytère poste).

- 2^{ème} option maîtrise d'ouvrage externe

Cette option repose sur un projet de la CCLO de rénover des bâtiments sur l'ensemble du territoire. Les projets sont sélectionnés en tenant compte de l'intérêt de la rénovation pour la commune et les territoires plus généralement et au vu des résultats d'une étude de faisabilité effectuée par un cabinet spécialisé commandité par la Communauté de Communes.

Dans le cas où le projet de LUCQ DE BEARN serait retenu, l'opération serait à ce moment-là réalisée par la SEPA. Le rôle de la Commune se limiterait alors à la participation au financement avec la CCLO pour combler le déficit (s'il existe) entre le coût de réalisation du projet déduction faite des subventions et des ressources attendues de l'exploitation par la SEPA.

L'intérêt immédiat de cette option est de bénéficier de l'étude de faisabilité par la CCLO.

Le Conseil Municipal donne son accord pour s'inscrire dans le projet de la CCLO.

City stade : Suite aux investigations, il apparaît que le site de la salle des sports s'avèrerait le plus approprié à l'installation d'un city stade à condition de faire les aménagements nécessaires. En revanche, le site « Ancienne scierie » serait à éviter compte tenu des contraintes des bâtiments de France.

Un premier devis a été présenté et donne ainsi une idée du financement qui serait nécessaire mais avant d'étudier précisément la faisabilité de l'opération sur le plan technique et financier (notamment recherche de subventions) mais auparavant il faut se poser la question de l'opportunité de réaliser ce type de projet.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à réfléchir sur le sujet sachant qu'il serait très souhaitable de prendre une décision lors de notre prochaine rencontre.

P.L.R. (Plan Local de Randonnée) : Michel OLIVE fait le point sur le recensement des chemins ruraux qui pourraient présenter un intérêt pour les randonnées et faire l'objet d'une ouverture au public.

Il est à noter aussi que la démarche engagée pourrait peut-être s'inscrire dans le projet départemental de plans de randonnées qui est en cours qui conduirait à un classement P.L.R. et ainsi bénéficier de la prise en charge de l'entretien par la CCLO qui a la compétence P.L.R.

✓ Commission Culture Patrimoine

Les membres de la commission ont été reconnaître dans le bourg le parcours de la chasse au trésor sur ces 11 étapes. Sept propositions de panneaux explicatifs à propos de certains sites ont été émises, ainsi que des questionnements qui pourraient correspondre à chacune des étapes.

7 – Point sur le dossier accessibilité

Maison de la chasse : le dossier d'autorisation a été adressé à la DDTM

Mairie : l'étude de M. CHERQUI doit nous parvenir prochainement

Salle des sports : des relevés ont été effectués.

8 – Départs à la retraite employés communaux

Les départs à la retraite de Maïthé LACU et Michèle LABARTHE ont été évoqués.

9 – Organisation des élections

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 ce qui implique la tenue de deux bureaux de vote.

L'organisation doit donc tenir compte de la mise en place de deux bureaux de vote et aussi des contraintes sanitaires.

En conséquence, il est proposé de :

- *Tenir les bureaux de vote dans la salle des sports ce qui permettra de disposer les deux bureaux de vote en ligne de manière à délimiter un circuit qui conduira les électeurs de la porte d'entrée principale de la salle des sports, les amènera à chaque bureau de vote, les fera sortir ensuite par la porte donnant sur le mur à gauche, empêchant ainsi les croisements de personnes.*

- *D'assurer le scrutin par les conseillers municipaux de la façon suivante :*

- ✓ *Tenue du scrutin : les permanences seront les suivantes : matin de 8 h à 13 h et l'après midi du 13 h à 18 h.*
- ✓ *Dépouillement : il se fera à partir de 18 h sur une seule table par scrutin*
- ✓ *Le planning a été défini.*

10 – Constitution de partie civile devant le Tribunal Judiciaire suite à l'effraction de la salle des loisirs

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se porter partie civile devant le Tribunal Judiciaire pour présenter le préjudice subi par la Commune.